

CARRIERE DES GOTTES

REUNION « EVITEMENT ET NUISANCES LIEES
AU TRAFIC ROUTIER »
DU 2 JUIN 2022

NOTE DE SYNTHÈSE

17 JUIN 2022

SOMMAIRE

1. Participants à la réunion.....	3
2. Ordre du jour de la réunion.....	3
3. Rappel du cadre et des objectifs de la réunion.....	4
4. Séquence 1 : « Evitement ».....	4
4.1 Présentation du tracé envisagé.....	4
4.2 Evaluation du tracé envisagé.....	4
4.3 Propositions d'autres orientations.....	5
4.4 Travail pour la suite.....	6
5. Séquence 2 : « Nuisances liées au trafic routier ».....	7
5.1 Identification des nuisances.....	7
5.2 Travail pour la suite.....	7
6. Calendrier du processus de travail.....	8
7. Suites.....	8

1. Participants à la réunion

- M. Stéphane Heyraud, président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et maire de Bourg-Argental
- Mme Céline Elie, maire de Saint-Julien Molin Molette
- M. Nans Perrin, adjoint au maire de Saint-Julien-Molin-Molette
- M. Alex Vagnon, conseiller municipal de Saint-Julien Molin Molette
- Mme Christine Robin, conseillère municipale de Saint-Julien Molin Molette
- M. Jean-Paul Vallot, maire de Colombier
- M. Gilles Galley, adjoint au maire de Colombier
- M. Jean-François Chorain, conseiller départemental
- M. Paul Thiollière, conseiller communautaire et conseiller municipal de Saint-Julien Molin Molette
- Mme Stéphanie Baduel, service économie Communauté de Communes des Monts du Pilat
- Mme Patricia Sala, DGS Communauté de Communes des Monts du Pilat
- Mme Chantal Niwinski, conseillère communautaire et conseillère municipale de Bourg-Argental
- M. Jean-François Berne, conseiller municipal de Bourg-Argental
- M. Dominique Dorel, PDG du groupe Delmonico Dorel
- M. Joachim Boitard, directeur - Entreprise Delmonico Dorel Carrières
- M. Stéphane Saint-Pierre - Nicaya Conseil
- Mme Laurence Gontard - Nicaya conseil

2. Ordre du jour de la réunion

- Rappel du cadre et des objectifs de la réunion
- Séquence 1 : « Evitement »
 - o Présentation du tracé envisagé
 - o Evaluation du tracé envisagé
 - o Proposition d'autres orientations
 - o Travail pour la suite
- Séquence 2 : « Nuisances liées au trafic PL »
 - o Caractérisation des nuisances
 - o Travail pour la suite
- Suites

3. Rappel du cadre et des objectifs de la réunion

- La réunion du 11 mai a permis d'identifier sur la base des contributions des participants 5 thématiques à travailler dans le cadre de la démarche de concertation :
 1. Transparence de l'information
 2. Evitement des villages par les camions
 3. Réduction des nuisances liées au trafic PL
 4. Réduction des autres nuisances liées à l'activité de la carrière
 5. Equilibre entre activité économique et préservation de la biodiversité
- Comme convenu entre les participants le 11 mai, la réunion du 2 juin a pour objectifs de travailler sur les 2 thématiques suivantes :
 - **Evitement des centres-villages par les camions**
 - **Réduction des nuisances liées au trafic PL**

4. Séquence 1 : « Evitement »

4.1 Présentation du tracé envisagé

La proposition d'itinéraire d'évitement adressée aux participants le 24 mai et présentée en séance résulte de précédentes phases de concertation et d'études et vise à servir de support à la réflexion collective.

L'objectif de l'itinéraire d'évitement proposé est de relier la carrière à la RD503 :

- En évitant la traversée des bourgs de Saint-Julien Molin Molette et de Bourg Argental ;
- En réduisant au minimum le linéaire de voie à créer afin de limiter les impacts ;
- En s'assurant d'une faisabilité technique.

Certains chemins ruraux non utilisés depuis plusieurs années, ayant disparu, la longueur de voie à créer est plus importante que celle présentée.

4.2 Evaluation du tracé envisagé

Les différents points de vue, qui ne sont pas forcément partagés par l'ensemble des participants, sont retranscrits tels qu'ils ont été exprimés lors de la réunion.

Les participants évaluent le tracé proposé et identifient ses conditions de réussite.

- **Les points forts identifiés sont :**
 - La réduction du flux de PL dans les centres de Saint-Julien Molin Molette et Bourg Argental

- La réutilisation de voiries départementales existantes sur 4,4 km, soit les 2/3 de l'itinéraire d'évitement
- **Les points faibles identifiés sont :**
 - L'impossibilité de faire passer tous les camions par cette voie → maintien de passages de camions dans Saint-Julien
 - L'impact sur le hameau de Roué
 - L'impact sur le Domaine des Soyeux
 - L'impact sur les activités agricoles (céréales et prairies à Saint-Julien et Bourg)
 - La coupure du GR du chemin de Compostelle
 - L'artificialisation des sols
 - L'impact environnemental global
 - Le passage à proximité de zones habitées à Bourg Argental
 - Les recours éventuels de propriétaires
 - Les délais de réalisation
 - Le coût
- **Les conditions de réussite de cet itinéraire d'évitement identifiées sont :**
 - La préservation des usages existants des chemins ruraux
 - L'étude des conditions de raccordement sur la RD503
 - La concertation avec les exploitants agricoles impactés
 - La recherche de synergies entre les usages existants et futurs
 - L'étude des sols pour vérifier que ceux-ci pourront supporter la charge roulante
 - L'étude technique pour vérifier que les pentes sont acceptables

4.3 Propositions d'autres orientations

Au regard des inconvénients de l'itinéraire proposé et en l'absence de propositions d'itinéraires d'évitement alternatifs, les participants proposent d'envisager d'autres pistes de solutions, telles que :

- La création d'un tunnel
 - Le coût apparaît rédhibitoire
- La création d'un contournement routier de Saint-Julien Molin Molette
 - Pas de contournement routier envisageable par le Conseil Départemental
- L'évitement total du Bourg de Saint-Julien-Molin Molette par la ZA au sud
 - 2 franchissements de rivière à réaliser, impact plus important sur le territoire
- Le passage systématique par Colombier avant redescente sur Bourg Argental
 - Intégralité du trafic passant dans Bourg-Argental inenvisageable
 - Voiries non adaptées
- La répartition des circulations sur les routes départementales existantes, avec :
 - Un approfondissement des conditions de traversée des différentes communes : nombre de camions et aménagements routiers éventuellement nécessaires

- Un travail sur le nombre moyen et les pics de PL en traversée de Saint-Julien Molin Molette acceptables.

L'ensemble des participants souhaite approfondir en priorité la réflexion sur la solution de répartition du flux de camions de la carrière sur les routes départementales existantes et sur la recherche du nombre de circulations moyennes et maximales acceptable en traversée de Saint-Julien-Molin-Molette.

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette demande si le trafic actuel, de 50 camions par jour, pourrait être conservé :

- L'entreprise explique que le lissage des trafics effectué actuellement ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux clients et aux besoins d'approvisionnement de leurs chantiers et qu'il est nécessaire de pouvoir donner de l'élasticité en s'accordant sur une moyenne et sur un maximum de trafics supplémentaires.

Si l'itinéraire d'évitement est à ce stade mis en stand by (dans l'attente de l'approfondissement de la solution décrite ci-avant), l'entreprise Delmonico Dorel a l'obligation de conduire des études techniques sur un tracé en vue de constituer le nouveau dossier de demande d'autorisation à l'horizon d'octobre 2022 :

- **L'entreprise Delmonico Dorel transmettra aux élus de Saint-Julien Molin Molette les différents tracés susceptibles de faire l'objet de ces études**
- **Les élus de Saint-Julien Molin Molette feront part à l'entreprise Delmonico Dorel de leur point de vue sur ces différents tracés afin de retenir celui sur lequel portera l'étude.**

4.4 Travail pour la suite

Pour approfondir cette orientation :

- **des échanges auront lieu entre l'entreprise et le conseil départemental** afin :
 - d'identifier les éventuels aménagements routiers nécessaires en traversées de villages ;
 - d'étudier comment et par qui ces éventuels aménagements pourraient être financés.
- **des échanges auront lieu entre l'entreprise et la commune de Saint-Julien-Molin-Molette** afin :
 - d'identifier les niveaux de trafic moyen et maximum acceptables pour répondre aux enjeux de qualité de vie et de sécurité routière des habitants de Saint-Julien-Molin-Molette d'une part et aux besoins d'approvisionnement des entreprises par la carrière d'autre part ;

A l'issue du travail d'approfondissement, un partage des orientations pourra être organisé par l'entreprise avec les communes concernées par ces nouveaux itinéraires de circulation des camions de la carrière (Graix, Véranne, Maclas...).

5. Séquence 2 : « Nuisances liées au trafic routier »

5.1 Identification des nuisances

Les participants ont identifié les principales nuisances liées au trafic routier sur la RD en traversée de Saint-Julien-Molin-Molette, à savoir :

- **Flux / fréquence**
- Insécurité en lien avec les difficultés de croisement entre PL et VL aux entrées (au droit mairie (5,4m), rue de la Modure, Rue Neuve, rue Peyronnet, avenue de Colombier)
 - o Stationnement et croisement VL (non partagé par les élus de Saint-Julien Molin Molette)
 - o Stationnement des PL devant commerces
- Insécurité, en lien avec la vitesse PL + VL + motos
- Poussière
- Bruit généré par l'intensité du flux de poids lourds
- Gaz d'échappement
- Endommagement bande de roulement → reprises de voirie nécessaires

5.2 Travail pour la suite

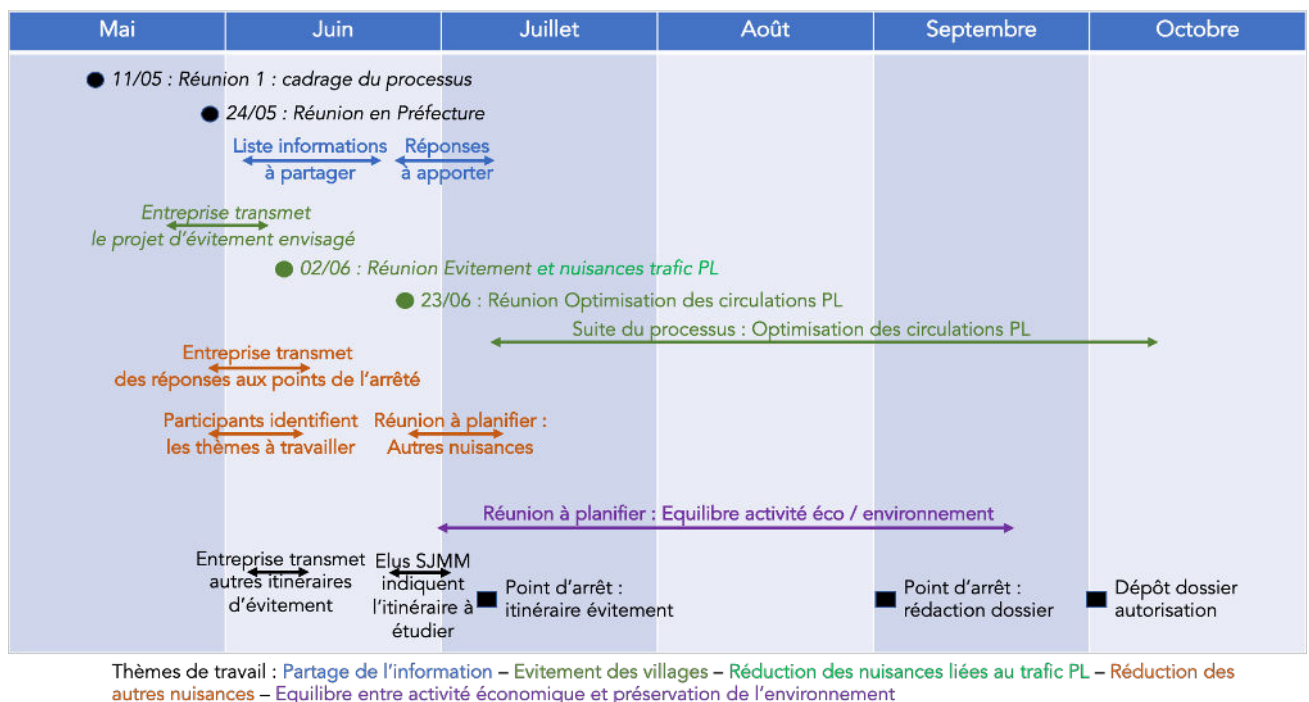
La commune de Saint-Julien-Molin-Molette organise un comité participatif en vue d'améliorer la prise en compte de l'ensemble des usagers de l'espace public.

- La société Delmonico-Dorel propose de participer à ce comité. Cette demande sera relayée par les élus de Saint-Julien Molin Molette auprès des participants à ce comité, qui décideront ou non de la participation de la société.
- Les élus de Saint-Julien indiqueront au groupe de concertation à quelle échéance le comité participatif a prévu de finaliser ses travaux afin de permettre d'apprécier comment articuler les réflexions du comité participatif et celle de la concertation sur l'évitement et la réduction des nuisances liées à la carrière.

Les participants conviennent que les orientations pour réduire les nuisances liées au trafic routier en traversée de Saint-Julien qui seront identifiées dans le cadre de la présente démarche puissent être partagées avec le comité participatif.

- Les élus de Saint-Julien-Molin-Molette le proposeront au comité.

6. Calendrier du processus de travail



Ce calendrier sera ajusté pour suivre l'avancement du processus pour être en mesure d'avancer sur le montage du dossier de demande d'autorisation.

7. Suites

- Un retour sur la présente synthèse est attendu de la part des participants avant le 15 juin.
- La prochaine réunion aura lieu le jeudi 23 juin, à 9h30 en mairie de Saint-Julien-Molin-Molette. Elle portera sur l'approfondissement de la réflexion sur l'optimisation des circulations sur les routes départementales.